



**ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS
ET
PIÉGEURS AGRÉÉS DE L'AVEYRON**

Siège social : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
Rue de Rome-Bourran-BP 711-12007 RODEZ Cédex

Monsieur Michel FRICOU, Président de l'Association

**COMPTE RENDU de
L'Assemblée Générale de l'A.G.P.P.A.A.**

du 14 juin 2009 à Millau

Le Président Michel FRICOU ouvre la séance, remercie les participants et présente les invités.

Invités présents à la tribune

M. LAPEYRE Jean FDC 12 remplace M. GOMBERT Président FDC 12
M. AUGÉ Philippe ONCFS
M. SAULNIER J.C. UNAPAF Président national
M. GAJEWSKI J.C. piégeurs 31
M. SALA J. FDGCP 81
M. GIBERT G APATG
M. JANIAUD piégeurs 65
M. COVINHES J. Trésorier AGPPAA
M. MAUREL Ch. Vice-Président AGPPAA
M. FABRE Alain Secrétaire de séance AGPPAA

Invités absents excusés à la tribune

M. VOLPELIER Marcel
M. GOMBERT Michel FDC 12
M. RECH Renaud DDEA
M. CRAUSAZ Robert FNGCP
M. FOURGASSIE Jean-Edouard URAPA
M. MASSAT Marc Piégeurs 09
M. POUÉYDEBAT Jean Piégeurs 65 (remplacé par M. JANIAUD)

Les administrateurs AGPPAA

Présents :

MMr. FRICOU, M. MAUREL, BRAJON, LOUPIAS, ESPINASSE, GINESTY,
COVINHES, FABRE, TARAYRE, DOUMAYZELS, ROMULUS.

Absents non excusés :

M. MARC

Autres invités dans la salle

Technicien FDC 12 M. BLANCHY Bernard, absent excusé

Gardes FDC 12 M. MARBEZY Dominique, présent
M. GELY Joël, absent excusé
M. DRUILHE Guillaume, absent excusé
M. GAUBERT Maxime, absent excusé
M. DUHAUTOY David, absent excusé

Administrateurs FDC 12 M. LAPEYRE Jean, présent (remplace M. GOMBERT Michel)
M. EVESQUE Jean-Robert, présent
M. ESPITALIER Guy, absent non excusé

Les Présidents d'associations spécialisées

M. EVESQUE Jean-Robert ANCLATRA, présent
M. GIRAL Christian président de l'UCM, présent
M. CALMETTES Jean-Yves ADB 12, absent excusé
Tous les autres, absents non excusés

La parole leur sera donnée au moment voulu.

Rapport moral du Président

Cette année aura été riche en surprise et rebondissement, suite au déclassement de la martre et de la belette.

Quelle n'a pas été ma surprise quand j'ai eu connaissance de cette surprenante et mauvaise nouvelle.

J'ai cru « tomber de l'armoire » en lisant le mail envoyé par J.C. Saulnier, le président de l'UNAPAF.

Bien sûr, je plaisante en citant notre cher Ministre Jean-Louis Borloo à l'origine de cette « connerie » qu'il a reconnue lui-même. (« tomber de l'armoire et connerie » sont ses propres paroles dans son discours devant la FNC).

Ma plaisanterie s'arrêtera là, car avec un peu de sérieux, je me demande comment un ministère a pu mettre en place et publier un arrêté de cette sorte sans que le ministre concerné soit au courant.

La réponse ne s'est pas faite attendre et grâce à vous tous, gardes et piègeurs, à nos responsables de l'UNAPAF, de la FNGCP, de la FNC, nos députés et sénateurs que nous avons sollicités par courrier, nous avons forcé le ministre à revoir sa copie, ce qu'il a fait rapidement il faut le reconnaître, car la pression était trop forte.

L'épisode martre et belette est donc fini pour le moment avec leur réintroduction sur la liste nationale des nuisibles.

Nous avons prouvé que lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas, il faut impérativement se serrer les coudes et nous aurons du poids pour nous défendre.

A la dernière Assemblée Générale en 2008, je vous avais promis de revoir le classement du putois qui n'était piégeable que sur 17 communes.

Avec la collaboration de la FDC 12 nous l'avons mis à l'ordre du jour de la CDCFS du 9 avril 2009 et nous avons pu le remettre piégeable sur tout le département dans les mêmes conditions que la fouine et la martre.

Je vous demanderai de bien comptabiliser sur vos bilans annuels, tous les putois que vous pourrez piéger car c'est par vous qu'il pourra être maintenu sur la liste départementale des nuisibles.

Nous avons aussi mis en place depuis l'année dernière, une suivit scientifique élaboré par l'IMPCF et j'espère qu'au bout des cinq ans de cette analyse, nous pourrons affirmer que les populations recensées sont bien présentes dans notre département en nombre suffisamment important pour les maintenir dans ce classement.

Si ce n'était pas le cas, le putois se verrait déclassé et peut-être aussi d'autres espèces.

Je peux vous dire que pour remettre une espèce sur la liste, il faut vraiment avoir des données suffisantes, pour faire la preuve de ce que nous demandons.

L'avenir de cette classification est entre vos mains.

N'oubliez pas non plus d'utiliser à chaque fois que vous le pourrez, les imprimés de dégâts par les nuisibles et sachez qu'il n'y a pas de petit dégât.
Pour cette année le montant total dégâts s'élève à 42 257,00 €

Par nos actions, nos bilans, nos analyses scientifiques, nous devons montrer et prouver à l'opinion publique que les décisions ne peuvent être prises sans notre consultation.

Le ministre l'a dit dans son discours devant la FNC : les données scientifiques doivent être prises en compte avant toute décision.

Ayez toujours de bonnes relations avec les autres intervenants de la chasse et de la nature, et essayez de travailler en collaboration : l'ONCFS, les Gardes FDC 12, les Louvetiers et toutes les Associations spécialisées.

Pour être crédible nous devons être irréprochables.

En priorité bien sûr, le respect de LA LOI.

Encore une fois, je voudrais remercier les députés, sénateurs et conseillers régionaux qui nous ont soutenus.

Je vois que la preuve est faite, que lorsqu'ils le veulent, ils peuvent faire avancer les choses.

Merci à Tous.

Répartition des adhérents :

Gardes particuliers	92
Gardes + Piégeurs	176
Piégeurs	<u>342</u>
Total :	610 adhérents

Il faut ajouter à ce nombre 94 nouveaux piégeurs que nous formons en avril/mai et que nous prenons gratuitement pour la première année.

A signaler que nous avons un adhérent piègeur non chasseur ce qui n'est pas incompatible.

Rapport financier

Notre trésorier Jérôme Covinhes présente le rapport financier qui laisse apparaître une gestion saine de nos finances ce qui nous permet de fonctionner au mieux.

La « subvention » de la FDC 12 (papier, enveloppe, envoi poste, etc...) pour la saison 2007/2008, s'élève à 2 715,80 €

Cette subvention est le coût d'une aide matérielle de la part de la FDC 12.

Renouvellement du 1/3 du Conseil d'Administration

FABRE Alain
COVINHES Jérôme
FRICOU Michel
TARAYRE Etienne

Tous sont reconduits dans leur fonction.

Rapport d'activité

Quelques rappels

- Saison de piégeage (1^{er} juillet au 30 juin, année cynégétique).
- Agrément de piègeurs pour tous (sauf en cas de piégeage des ragondins et rats musqués avec des pièges de catégorie 1).
- Période de piégeage dans les réserves d'ACCA et de régulation à tir va du 1^{er} février à l'ouverture de la chasse.
- Bilan des captures au 30 septembre le plus tard.
- Utiliser les imprimés de dégâts par les nuisibles.
- Bien remplir le relevé annuel de prises.
- Le renard subit quelques restrictions (150 mètres comme la martre, fouines et putois) seulement sur les cantons de St Chély d'Aubrac, Laguiole et Ste Geneviève sur Argence, à cause de la prolifération des surmulots.
- Formation des nouveaux piègeurs : les 22 et 25 avril (94 candidats).
- Participation aux journées chasse :

8 mai	St Cyprien sur Dourdou
10 mai	St Sernin sur Rance
02 août	St Affrique
15 août	Villeneuve
- Assemblée Générale des gardes particuliers les mars 2009 à Cordes sur ciel.
- Assemblée Générale de l'UNAPAF à Paris le 5 septembre 2009.
- Cotisation AGPPAA inchangée : 13 €

Bilan des prises nuisibles

	Renard	Martre	Fouine	Putois	Ragondin	Rat musq	Vison US	Corneille	Pie	Etourneau
Louvetiers	661	24	53	8	169	13	0	152	258	38
Vénerie sous terre	304	S.O.	S.O.	S.O.	0	69	0	S.O.	S.O.	S.O.
ONCFS	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.	B.N.P.
Piégeurs gardes	4067	960	691	94	3154	281	0	2026	5522	0
Part. Ch. arc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2008	5032	984	744	102	3323	363	0	2178	5780	38
TOTAL 2007	4054	832	653	146	2165	229	0	2077	4620	48
TOTAL 2006	3183	763	717	145	1801	195	0	2484	4360	15
TOTAL 2005	3031	860	948	199	2450	144	0	545	4191	0

Adhésion Nationale Gardes Particuliers 3,50 €par garde
 Adhésion Régionale Gardes Particuliers 0,72 €par garde
 Adhésion Nationale Piégeurs 2,00 €par piégeur + 15,00 pour le Président
 Adhésion Régionale Piégeurs forfait de 50,00 €

Coût des cotisations

Nationale Gardes Particuliers 3,50 €X 215 = 752,50 €
 Nationale Piégeurs Agréés 2,00 €X 524 = 1048,00 €
 Régionale Gardes Particuliers 0,72 €X 268 = 192,00 €
 Régionale Piégeurs Agréés forfait de 50,00 €

TOTAL

Régionale de 242,00 €
 Nationale de 1974,00 €

Soit un total de 2216,96 €

Récompenses pour les 12 meilleurs piégeurs 200/2008

1^{er} et 2^{ème} : permis de chasse complet 147,00 €
 3^{ème} et 4^{ème} : timbre fédéral (87,00 €) + (10,00 €) soit 97,00 €
 5^{ème} au 12^{ème} : adhésion AGPPAA (13,00 €) + adhésion au journal des piégeurs (8,00 €)
 si garde particulier adhésion à la Loi (15,00 €)
 si garde et piégeur (36,00 €)

Une médaille du piégeur à tous.

Bilan des primes nuisibles

Prime FDC 12 : 10582,60 € contre 7800,00 €

Prime Conseil Régional ragondins : 4423,00 € contre 3900,00 €

Rappel : bien remplir les imprimés

Si paiement individuel :

- relevé annuel
- Demande de prime individuelle
- Justificatif (au nom du bénéficiaire garde ou piégeur)

Si paiement à la société :

- relevé annuel
- justificatif au nom de la société

Remerciements et médailles AGPPAA

Etienne Tarayre
Jérôme Covinhes
Christian Maurel

Intervention de Monsieur AUGÉ, ONCFS

Suite à la rencontre entre le président Fricou et M. Augé, il a été convenu de mettre en place un « réseau information ».

Monsieur Augé présente ce projet où il est demandé aux gardes chasse particuliers d'effectuer des sorties un peu avant la tombée de la nuit, de se poster et d'écouter ce qui se passe.

Ensuite de recenser les observations éventuelles et de les communiquer soit sur papier soit par site internet à la garderie qui les analysera et pourra les utiliser par la suite.

L'effectif des gardes nationaux étant un peu faible, c'est une aide précieuses que nous pouvons leur apporter.

Bien sûr les méthodes et les procédures seront expliquées ultérieurement à tous nos adhérents gardes particuliers.

Il n'est pas question pour nous de pratiquer toute intervention ou recherche pendant ces « écoutes ».

Tour de table

Un tour de table est ensuite proposé où tous les intervenants font une présentation de leurs départements, posent des questions ou y répondent, de telle façon que la discussion s'instaure et devient très positive.

Il est à remarquer que la diversité des opinions et les façons de pratiquer dans les autres départements, apporte une richesse d'idées à tout le monde.

Monsieur Saulnier fait un long exposé sur les débats concernant le piégeage, ainsi que sur la réglementation.

Monsieur Lapeyre clôture cette Assemblée en mettant en avant les très bonnes relations que nous avons entre la FDC 12 et l'AGPPAA.

Le Président lève la séance en invite tous les participants au pot de l'amitié ainsi qu'au repas qui suit.

Le Président : Michel FRICOU